

## *MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE SIGNALISATION RUE DU BOIS DES MEIX*

Madame, Monsieur,

La commune vous informe de la mise en place d'une nouvelle signalisation limitant la vitesse à 30 Km/h dans la rue du Bois des Meix dans le courant de la semaine 41 (du 5 au 9 octobre 2026).

Cette mesure vise à améliorer la sécurité de tous les usagers de la voie publique, notamment des piétons, des riverains, et à favoriser une circulation plus apaisée dans le secteur.

Nous invitons chaque conducteur à respecter cette nouvelle limitation de vitesse et à adapter sa conduite.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre vigilance.

La Municipalité